La Mise En Œuvre Du Budget D'investissement Public À L'épreuve Des Logiques Et Pratiques D'acteurs Au Cameroun : Illustration À Partir Des Communes De La Menoua Dans La Région De l'Ouest-Cameroun

METSAGHO MEKONTCHO Boris

Dr/ Ph.D en Science Politique-Université de Dschang; Membre du Centre de Recherche d'Expertise en Gouvernance, Relations Internationales et Stratégiques en Afrique (CREGRISA).

E-mail: metsaghomekontcho@gmail.com

&

KOAGNE DEFO Boris Stéphane

Doctorant en Sociologie Politique/FLSH-Université de Dschang.

Email : koagneboris@yahoo.fr

Résumé : Cette réflexion construite sur la base des observations empiriques et à partir d'une approche socio-anthropologique, a pour objectif de saisir en acte la *« gouvernance réelle »* du budget d'investissement public (BIP) en contexte de décentralisation au Cameroun à partir des Communes du Département de la Menoua comme champs d'observation. L'étude dévoile un véritable système où des pratiques, des ruses et des logiques d'acteurs telles que la corruption, le clientélisme, le favoritisme politique, les manœuvres frauduleuses, etc., en tant que marqueurs distinctifs d'un régime de gestion de la commande publique, catégorisé comme relevant de la patrimonialisation des ressources publiques, sont devenus la norme. Ces pratiques informelles qui obèrent le bon fonctionnement de l'action publique, s'apparentent à une forme de négociation quotidienne de l'Etat. Le BIP perd ainsi sa fonctionnalité principale, de matrice de développement durable et de vecteur de lutte contre la pauvreté au Cameroun.

Mots clés : Budget d'investissement public, logiques, pratiques, décentralisation, Cameroun, Menoua.

Abstract: This research built on the basis of empirical observations and from a socio-anthropological approach, aims to grasp in action the "*real governance*" of the Public Investment Budget (PIB) in the context of decentralization in Cameroon from the municipalities (councils) of the Menoua Division as field of observation. The study reveals a real system where practices, ruses and logics of actors such as corruption, patronage, political favoritism, fraudulent maneuvers, etc., as distinctive markers of a management regime of a public procurement, categorized as falling under the heritage of public resources, have become the norm. These informal practices, which hamper the proper functioning of public action, are akin to a form of daily negotiation by the state. The PIB thus loses its main functionality, as a sustainable development matrix and a vector for combating poverty in Cameroon.

Keywords: Public investment budget, actors' logic, practices, decentralization, Cameroon, Menoua.

Introduction

Quand les pêcheurs et les poissons ne fréquentent pas les mêmes eaux ou quand pêcheurs et poissons présentent une commune identité, la pêche ne peut être miraculeuse. Cela veut dire que l'ordre civique, la rivière, n'est pas commune aux acteurs. Du moins si elle l'est, ceux qui la fréquentent se lovent en des lieux différents ou y barbotent de manière singulière à chaque groupe. Ils s'y adaptent et la comprennent de manière toute aussi différente (Mamadou D., 2002, p.23-41).

La décentralisation, dont l'histoire institutionnelle remonte à la période coloniale, s'est imposée comme un *« nouveau paradigme de développement »* (Bellina et al., 2008). Elle fait partie des phénomènes complexes et dynamiques ayant pris corps dans le contexte de démocratisation en Afrique subsaharienne. Elle est aujourd'hui l'objet d'agenda politique et institutionnel des pays africains mais aussi de la part des partenaires internationaux. En effet, ce processus institutionnel amorcé sur le continent en général et au Cameroun en particulier depuis le début des années 1990, dans une perspective de la *« co-production »*, est le fruit de croisement de plusieurs

facteurs et temporalités à la fois interne et externe. La décentralisation et la démocratisation s'inséraient donc dans le mouvement idéologique global et des demandes locales (Gaudusson & Médard, 2001). Les institutions internationales de Bretton Woods (FMI, Banque mondiale) et les puissances occidentales, font de l'énonciation de la décentralisation dans les politiques publiques, un *« nouveau référentiel »* (Muller, 2000) de la qualité de la *« gouvernance »* des pays, jadis gérés par des pratiques néopatrimoniales, et aussi une conditionnalité de l'aide publique au développement. C'est une clé qui doit ouvrir de nombreuses portes. Elle permettrait non seulement l'introduction de la démocratie locale et de la responsabilité politique (*accountability*), mais aussi la libération des dynamiques de développement à la base. La mise en place d'une autonomie administrative locale serait comme une « *école de la démocratie* » et liquiderait les *« résidus du pouvoir autoritaire »* (Bierschenk & Olivier De Sardan, 1998, p.12).

A ce titre, la décentralisation et la gouvernance démocratique locale ont pour enjeu de contribuer à l'amélioration des conditions de vie des populations à l'échelle locale. C'est dans cette perspective, qu'à la faveur de la loi n°2004/018 du 22 Juillet 2004 fixant les règles applicables aux communes, plusieurs compétences de l'Etat, relevant de divers domaines, ont été transférées aux Collectivités Territoriales décentralisées. Parmi ces compétences, y figure la gestion du Budget d'Investissement Public (BIP) [1] comme programme d'équipement des localités du pays en biens et services sociaux dans la finalité de les arrimer aux standards de la vie moderne. Cet instrument d'action publique dans un contexte de décentralisation est alors crédité d'une intentionnalité et d'une fonctionnalité à multiplier les effets de développement à l'échelle nationale et locale. En outre, il vise à booster une croissance économique basée sur la qualité des dépenses publiques. Des réformes institutionnelles et normatives sont mises en place de façon permanente afin qu'il acquiert une validité dans son élan productif.

Cependant, à l'observation, le constat est fatal et renseigne qu'à ce jour, l'implémentation du BIP n'est pas visible dans son concept de Formation Brute de Capital Fixe (FBCF) tant à l'échelle nationale qu'au niveau local (comme c'est le cas dans les Communes du Département de la Menoua). De façon tangible, cette crise du BIP se manifeste dans les faits de façon multiforme et variée. Ainsi, on a la sous-consommation physico-financière. A titre d'illustration, les statistiques obtenues au niveau de la délégation départementale du MINEPAT de la Menoua, laissent voir que les taux d'exécution du BIP, sur les dix dernières années, n'ont jamais atteint la barre des 100%. Comme le montre le diagramme suivant :

Figure 1 : Taux d'exécution du BIP dans le Département de la Menoua (2010-2016).

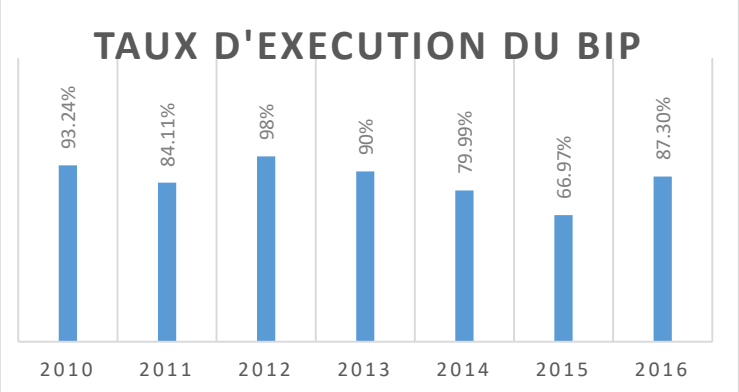

Source : Rapports annuels Délégation départementale MINEPAT de la Menoua.

Au regard de ce diagramme, le niveau de consommation du BIP n'a jamais atteint la barre de 100% pourtant le budget annuel alloué aux Projets d'Investissement Publics (PIP) est sans cesse croissant. En outre, on a l'abandon de certains projets d'investissement publics [2]. A titre d'illustration, au cours de l'exercice budgétaire 2013, 2014, 2016 et 2017, plusieurs projets inscrits dans le Journal des marchés ont été abandonnés. Comme le montre le tableau ci-dessous :

[1]Dans la nomenclature budgétaire, on retrouve deux formes de budget : le Budget de fonctionnement (BF) renvoyant à l'ensemble des dépenses inscrites pour d'assurer l'entretien et la bonne marche des services publics de l'État. Ces dépenses sont aussi appelées dépenses courantes. Elles concernent principalement les dépenses de matériel, de fonctionnement des administrations, les dépenses des personnels (soldes et autres) et les subventions de fonctionnement accordées par les ministères aux établissements publics, etc. Le deuxième volet renvoie au Budget d'Investissement Public: c'est l'ensemble des prévisions de ressources et de dépenses pour une année, allouées à l'investissement en termes d'équipement du pays en services sociaux de base. Dans ce travail, nous appellerons Budget d'Investissement Public ou BIP, la liste de tous les projets assortis de leurs coûts financiers que l'Etat alloue en termes d'investissement sur le capital humain, les infrastructures, la recherche ou l'investissement généraux dans les industries, pour une région, un département ou un arrondissement pendant un exercice budgétaire ((ASSAM, 2018, p.69).

[2] A titre d'illustration au cours de l'exercice budgétaire 2018 dans le Département de la Menoua, on a enregistré une multitude de projets abandonnés dont 5 marchés dans la Commune de Dschang, 5 à Santchou, 3 à Fokoué, 2 à Fongo-Tongo, 1 à Penka-Michel et 1 à Nkong-Zem (MINEPAT-Menoua, 2018).

Tableau 1 : Liste des projets abandonnés au cours de l'année budgétaire 2013, 2014, 2016 et 2017

Année Budgétaire	Nombre de projets reçus	Nombre de projets abandonnés
2013	70	09
2014	82	10
2016	79	18
2017	165	18

Source : Compilé par l'auteur à partir des rapports annuels de la Délégation départementale des Marchés Publics de la Menoua

Au regard de ce tableau, le système du BIP se présente sous la forme d'un curieux paradoxe. D'un côté, on assiste à une constante conception des projets d'investissement publics (PIP) au début de chaque cycle budgétaire en vue de répondre aux besoins pressants des besoins sociaux. De l'autre, les chantiers abandonnés ou réalisés de façon approximative, traduisent l'inefficacité de la commande publique à jouer son rôle d'instrument matrice du développement et d'accès des populations bénéficiaires aux services sociaux de base de qualité.

Par ailleurs, la plupart des PIP sont mal-exécutés avec des malfaçons. C'est le cas de l'année budgétaire 2014 où 11 projets ont été réalisés avec des malfaçons.

Tableau 2 : Projets exécutés avec des malfaçons par secteur d'action publique en 2014

Désignation du projet	Localité	observations
Construction de eux salles de classe et équipements en tables bancs et bureaux de maitre	EP Balevonli-Foto	Malfaçons améliorées : les clés ont été arrangées mais restent malgré tout à désirer
Construction de deux salles de classe et équipement en tables bancs.	CES de Tchoutsi Nzintchouet	Lattes décollées au niveau du plafond externe. Stagnation de l'eau dans la rigole.
Construction de deux salles de classe	Lycée de Litieu	Humidité du plafond. décapage de la peinture
Construction du marché périodique de	Penka-Michel	Malfaçons observées au niveau des portes
Construction d'un Marché	Fongo -Tongo	Vandalisme sur les œuvres achevés
Construction d'un Forage	Baleveng Suefeng (Mefane)	L'appareil de pompage est tombé en panne après réception
Entretien routier des communes	Commune de Fokoué	Malfaçons
Réhabilitation de certaines rurales dans la Menoua	Nteuh – Nzintchouet-Nzong	Malfaçons
Forage équipé	Nkemgueuh Lotsah	Absence de plaque de signalisation
Forage équipé	Quartier Nzen Keussock	Absence de plaque de signalisation

Source : (CIBAEVA, 2014, p17-34).

Plus loin, on note une inexploitabilité des ouvrages. C'est le cas du secteur de l'eau où, plusieurs forages ont été bien construits mais sont presque inexploités aujourd'hui. Comme le relève le document d'étude *« Projet de plaidoyer pour l'inscription dans les plans de campagnes et BIP 2015 des projets de réhabilitation des ouvrages hydrauliques communaux dans le Département de la Menoua »* commis en 2014 par le Réseau Alliance pour la Maitrise de l'Eau et l'Energie (AME). Selon ce rapport, sur un total de 567 points de puisage dont les forages, les puits modernes, les sources aménagées et les bornes fontaines, 336 sont non fonctionnels soit un taux de non fonctionnalité de 59% (AME, 2015).

Au regard de ces pathologies, l'exécution du BIP dans les Communes de la de la Menoua en particulier et sur l'ensemble du territoire national, connait une véritable *« crise de gouvernabilité ».* A partir du moment où tout acteur impliqué dans un contrat public agit pour son propre intérêt de manière matérielle ou purement symbolique, le BIP est devenu un lieu stratégique où se joue et s'intègre des pratiques qui subvertissent le sens de l'intérêt général qui est à la base de toute bureaucratie moderne (Atanga, 2010). On a l'impression que c'est une politique publique *« programmer pour échouer »* et fait apparaître le Cameroun comme un exemple empirique de cette Afrique qui «refuserait le développement, selon la question polémique de (Kabou, 199). Alors, dans un contexte où *« un usage efficace des ressources publiques est attendu en ces temps de contraintes budgétaires réelles »* (Gregoir, 2014, p.211), cette étude se donne pour donc objectif de déterminer les facteurs explicatifs de l'échec de la mise en œuvre du BIP au Cameroun à partir des Communes de la Menoua comme sites d'observation.

Pour ce faire, il nous a semblé pertinent, conformément à la tradition sociologique, d'aller au-delà de ce qui est dit, de dépasser des explications généralement avancées pour la compréhension des mécanismes à l'œuvre dans la crise de cet instrument d'action publique[3] ; pour découvrir les logiques, les

[3]D'après certaines études menées par des organisations non gouvernementales telles que le GIZ ou le CANADEL, et les conclusions des différents rapports administratifs des services publics en charge de la planification, de l'exécution et du suivi des projets du BIP (MINEPAT, MINEFI), les facteurs couramment évoqués sont : la faible collaboration entre les administrations centrale ou locale et les conducteurs ou ingénieurs de suivi, le montage en retard des D.A.O., le manque de moyens pour le suivi des travaux, le non-respect du déphasage entre les périodes de lancement des marchés et le climat, les facteurs géographiques, l'amateurisme dans les pratiques des partenaires privés, le manque de capitaux, la frilosité des banques à accorder des crédits aux prestataires. Les raisons sont également à rechercher du côté des problèmes de solvabilité et de trésorerie que connaît l'Etat camerounais, les conjonctures économiques et sécuritaires de cette dernière décennie….

pratiques réelles et les conduites réflexives des acteurs locaux pluriels qui détournent les enjeux du BIP. Cela requiert, bien entendu, un renouvèlement du cadrage théorique en s'accoudant notamment à la socio-anthropologique du budget d'investissement public, objet doublement institutionnel et social, et qui est lourdement investi par des habitudes instituantes, du reste, adossée à une réflexivité des acteurs. Un tel parti pris est au chevauchement de la socio-anthropologie (Olivier de Sardan, 1995; Bierschenk & Olivier De Sardan, 1998), de la théorie des normes pratiques (Olivier De Sardan J.-P., 2010), et de l'analyse stratégique (Crozier & Friedberg, 1997). La socio anthropologie est heuristique pour appréhender les contradictions, les ambiguïtés et les ambivalences des modalités réelles, toujours contextuelles, de la mise en forme et de la mise en œuvre des politiques publiques (Olivier De Sardan, 2015). La théorie de *« normes pratiques»* [4] permet de comprendre sans jugements de valeur, comment les acteurs et/ ou les groupes d'acteurs mobilisent les registres normatifs dans une perspective stratégique afin de réinvestir et de détourner les normes officielles par les normes pratiques existantes, comme ressources, pour capter à des fins personnelles les dividendes et les rentes générés par les le BIP et les marchés publics. L'analyse stratégique quant à elle permet de rendre compte de la manière les acteurs et les groupes d'acteurs influencent l'interaction à travers leurs logiques particulières, leurs stratégies, les rapports de pouvoir et les jeux d'intérêts. Elle permet de comprendre les marges de manœuvre ou des zones d'autonomie dont disposent les acteurs et les différentes options stratégiques possibles pour réaliser leurs buts individuels.

La réflexion est construite sur la base des enquêtes empiriques de type qualitatif fondées l'observation directe, les entretiens individuels semi-directifs[5] et la recherche documentaire afin de saisir le fonctionnement réel de cette action publique dans les localités de la Menoua *«telle qu'elle est »* (Olivier De Sardan, 2010). L'analyse du matériau recueilli montre que son échec du BIP dans les Communes de la Menoua relève de plusieurs registres qui s'imbriquent au rang desquels les pratiques frauduleuses et de tricherie orchestrées par certains prestataires de marchés, les pratiques néopatrimoniales et de corruption. Ces pratiques qui obèrent le bon fonctionnement de l'action publique locale au Cameroun, s'apparentent à une forme de négociation quotidienne de l'Etat (Blundo G., 2001, p.75-90).

1-La gestion néopatrimonialiste du BIP

Le paradigme néo-patrimonialisme permet de rendre compte de l'ampleur des écarts de normes en vigueur dans la gouvernance publique des CTD. En effet, le néopatrimonialisme est généralement considéré comme un système de règles dans lequel cœxistent des normes étatiques formelles et de pratiques patrimoniales d'appropriation privée des ressources publiques (Médard, 1990). Cet auteur poursuit :

La patrimonialisation, c'est-à-dire la confusion du public et du privé, est l'envers de l'institutionnalisation. Dans la réalité, ces types se combinent à des degrés variables de sorte que le niveau d'institutionnalisation du pouvoir est variable. En tout état de cause, les règles sont nécessairement médiatisées par des acteurs qui les interprètent et les manipulent à leur profit. Par-là, ils les adaptent et d'une certaine façon les rendent applicables, tout en vidant une partie de leur contenu (Médard, 2000, p.82-83).

Sur la base d'une observation *in situ*, nous notons que la gestion du BIP et des marchés publics locaux est soumise à des logiques de prédation ou de patrimonialisation des ressources publiques. Ainsi, les objectifs de départ sont détournés par des logiques ou des sociabilités différentes. Des marchés d'investissements publics initialement concoctés, sont dénaturés de leur mission première au profit des enjeux de compétition. Dans cette logique, l'ambition c'est de gagner à tout prix les marchés, obtenir à tout prix les projets de l'Etat. C'est alors que la corruption

---

Malgré les perspectives nouvelles que ces découvertes ont semblé ouvrir, force est de constater que les projets du BIP connaissent toujours des taux de réalisation frôlant l'indigence, ainsi qu'une unanimité quant à la qualité douteuse des ouvrages réalisés. Les nombreuses mutations qu'a subi le cadre juridique entourant l'exécution du BIP, additionnées aux exigences de bonne gouvernance édictées par les bailleurs de fonds internationaux, semblent pour le moment sans effet sur l'exécution du BIP au Cameroun (Assam, 2018, p.276-277).

[4] Olivier de Sardan définit la notion de *« normes pratiques » en tant que modes de régulations des pratiques non conformes aux nonnes officielles.* Plus qu'un idéaltype, elle est comprise en tant que régulations des comportements des acteurs, quand ils ne suivent pas les normes officielles **(**Voir OLIVIER DE SARDAN J-P., 2010).

[5] Nous avons mené des entretiens semi-directifs avec une très grande variété d'acteurs impliqués dans ce champ d'action publique mais avec l'assurance de l'anonymat le plus rigoureux. Pendant les réunions des comités de suivi du BIP, nous nous sommes entretenus avec les responsables des collectivités territoriales décentralisées, des responsables des services déconcentrés de l'Etat (les Délégués départementaux du MINEPAT, du MINMAP. , du responsable de l'Agence de Régulation des Marchés Publics, le Contrôleur départemental des finances, les bénéficiaires (le Ministère de l'Education de Base, des Enseignements Secondaires, le Ministère de la Santé Publique…), des organisations de la Société Civile responsables du suivi du Budget d'Investissement Public au niveau du Département (ONG CIBAEVA) et les populations du Département concernées, bénéficiaires des projets BIP, afin de connaître leurs perceptions et représentations sociales concernant les pratiques qui nourrissent et entretiennent l'échec de la mise en œuvre de la politique publique du BIP dans les communes du Département de la Menoua.

se met en place : il faut faire des allégeances aux autorités pour qu'ils facilitent l'obtention des projets dans sa région, sa localité. La culture locale en vient à prendre en otage les objectifs préalablement définis. Le clientélisme, le patronage, le favoritisme sociale et politique, le copinage, népotisme etc., sont autant les marqueurs distinctifs comme relevant de cette néo-patrimonialisation du BIP et des marchés publics.

1-1- La prévalence des affinités politiques et sociales dans la gestion du BIP

La gestion néo-patrimoniale du BIP dans les communes de la Menoua, mettent en exergue une prévalence d'un réseau de liaisons sociales[6], des affinités sociales[7] et politiques qui s'avère en fonction de comptes, fatale pour l'efficacité et la performance de la mise en œuvre de la dite politique. En effet, cette manière de faire, qui, à la base, privilégie le réseau d'interrelation dans lequel l'individu se trouve impliqué, se présente sous la forme apparente, comme une pratique qui peut permettre d'avoir une meilleure connaissance du prestataire sélectionné dans le cadre d'un appel lancé. En théorie, cette pensée parait intéressante, mais en pratique, elle se heurte à la rationalité ou à l'objectif poursuivi par le maitre d'ouvrage. Celui-ci, au moment de la sélection, ne recherche pas forcement la performance et le professionnalisme du soumissionnaire, mais travaille plutôt à satisfaire les attentes de certains entrepreneurs avec qui, la proximité sociale, politique, etc., est établie. C'est d'ailleurs pour illustrer cette vision que, Messengue Avom écrit :

Certains maitres d'ouvrage sont habités par des suspicions liées à diverses rationalités. Aussi se résolvent à ne traiter qu'avec des prestataires amis, dont ils sont certains de la loyauté. Parfois il est question de résoudre une dette morale vis-à-vis d'amis qui, sans le dire de façon expresse, attendent de se voir confier des marchés. D'autres moins scrupuleux viennent sans aucune finesse demander les marchés. Le maitre d'ouvrage se voit donc obliger de ménager les uns et les autres, surtout s'il est un homme politique. Le système social très relationnel fait des marchés publics, le terreau d'expression privilégié pour entretenir un tel réseau (Messengue Avom, 2013, p.310).

A partir de ce moment, les critères d'objectivité et de transparence tant vantés par le Code des Marchés Publics de 2018 sont sacrifiés à l'autel des intérêts personnels des acteurs qui interviennent à cette séquence de l'action publique. Ces pathologies observées dans la passation des PIP et des marchés publics au Cameroun est extensible à d'autres pays africains, non pas de façon identique, mais avec une empreinte propre au contexte dans lequel elles se déroulent. Comme le relève Blundo (2001, p 80) :

L'étude des mécanismes concrets de la passation des marchés publics locaux au Sénégal dévoile un véritable système, où les pratiques de corruption transactionnelle sont devenues la norme, dans le contexte d'une commande publique politisée qui a engendré la prolifération d'entreprises « fictives » spécialisées dans la captation des ressources publiques. À travers le court-circuitage des normes de transparence, de concurrence et d'impartialité chargées de réglementer les marchés publics, et par le paiement d'un prix supérieur à celui qui pourrait être accepté par le privé, les décideurs créent une rente illicite, qu'ils partagent avec l'entrepreneur ou le fournisseur par le biais du versement, par ce dernier, d'une commission. L'exercice du marchandage (waxaale en wolof) n'exclut pas, d'ailleurs, des relations caractérisées par une forte surpersonnalisation : tout décideur a «son» entrepreneur, qui peut compter à son tour sur un «copain» fidèle au sein des commissions de dépouillement, et passe régulièrement saluer le maire pour voir s'il a un marché à lui proposer. Car la longue fréquentation entre partenaires publics et privés crée des liens et des obligations réciproques. Celui qui se voit attribuer un marché et qui « oublie » au moment du paiement ceux qui l'ont retenu ne bénéficiera pas d'aides une deuxième fois, nous dit un entrepreneur en bâtiment de Kaolack .

C'est dire que la passation des marchés au Sénégal comme au Cameroun est grippée à cause d'un certain nombre de vices au rang desquels : la corruption, le court-circuitage des normes de transparence, de concurrence, d'impartialité . Toutes ces pratiques sont de nature à paralyser le système de passation des PIP. Cette description, qui retrace les généralités, nous oblige à regarder au ras du sol, ce qui se passe au niveau microsocial, notamment à l'échelle communale. A ce stade, les informations récoltées sur le terrain mettent en exergue l'importance du primat des logiques affinitaires sur les

[6] L'existence d'un réseau de liaisons n'est pas un donné naturel, ni même un «donné social», constitué une fois pour toutes et pour toujours par un acte social d'institution (représenté, dans le cas du groupe familial, par la définition généalogique des relations de parenté qui est caractéristique d'une formation sociale), mais le produit du travail d'instauration et d'entretien qui est nécessaire pour produire et reproduire des liaisons durables et utiles, propres à procurer des profits matériels ou symboliques » (Bourdieu, 1980, p. 2-3).

[7] L'idéologie qui domine et qui fonctionne comme une norme socialement acceptée par les acteurs, à tel enseigne que quiconque s'en écarte est sanctionnée par des mécanismes prévus à cet effet, est la suivante : « d'une manière générale, l'Africain moyen, notamment celui des villes, éprouve une certaine admiration devant les signes extérieurs de la réussite sociale. Ceux qui utilisent leurs positions dans l'appareil d'Etat pour s'enrichir sont plutôt admirés et enviés. Ils commencent à être critiqués quand ils ne redistribuent pas ce qu'ils gagnent à leurs familles, leurs entourages, leurs réseaux relationnels. Celui qui accède à des hautes fonctions dans l'appareil d'Etat est censé en profiter pour s'enrichir. Quand il ne le fait pas, il est l'objet de sarcasmes, de critiques, voire de pressions de son entourage » (Tiebile Dramie, 1995, p.337).

règles objectives sur le système de passation des marchés publics. Le verbatim recueilli auprès de cet enquêté est illustratif :

La passation des marchés publics dans notre pays se fait par affinité. Si tu veux, sois le plus compétent, le maitre d'ouvrage n'a rien à foudre de tes compétences. Il sait à qui il va attribuer le marché. Le véritable problème des marchés publics, c'est qu'on les attribue à certains entrepreneurs qu'il ne faut pas. Oui il faut le savoir. Il y'a trop d'aventuriers dans ce secteur. Eux-mêmes savent que si on veut regarder objectivement, ils ne peuvent jamais gagner un marché. C'est pourquoi tu vas les voir toujours derrière les maîtres d'ouvrage en train de faire les courbettes, de chercher à être l'ami du maire ou des autorités. C'est terrible, mais on va faire comment ? [8].

Ce verbatim montre combien les normes de performance sont sacrifiées à l'autel des critères affinitaires qui peuvent être politiques, tribales, sectaires, etc. Ce qui, du point de vue de ces acteurs agissants en interdépendance, est normal, surtout l'on évolue dans un environnement où, *« pour survivre, beaucoup sont prêts à risquer leur vie et celle des autres* » (Mbembe, 2018). Au regard de ces normes pratiques qui prédominent dans ce champ, on est porté à penser que les logiques crées et entretenues par les acteurs, ont grandi, se sont renforcées et sont devenues un obstacle pour la mise en œuvre de la politique publique du BIP dans les communes de la Menoua. Ces normes pratiques quoi qu'étant en décalage des normes officielles, participent au fonctionnement du champ du BIP et démontrent le côté adaptatif des institutions et de la société à la modernité (Jacquemot, 2005). Une idée qui s'inscrit dans la postulation de Briquet: «*les pratiques officieuses (clientélisme, amitié instrumentale) participent au fonctionnement des institutions officielles, acteurs de la modernisation (bureaucrates d'État, partis de masse)* » (Briquet, 1995). Cette description amène à ne point aborder ces pratiques sous l'angle des valeurs, mais comme des pratiques socialement légitimées. Comme l'expliquent Le Gales et Lascoumes (2012, p.36): *« c'est pourquoi les routines, les enjeux les plus sensibles localement et les façons habituelles de faire et les intérêts politiques ont autant de poids que les injonctions hiérarchiques et les pressions supposées des urgences sociales ».*

1-2- La passation des PIP, objet de favoritisme

Le favoritisme est une atteinte grave au principe de l'égal accès des soumissionnaires à l'information. Il porte atteinte à la liberté d'accès et à l'égalité des soumissionnaires aux marchés publics. Avantage injustifié, le favoritisme est une négation de la transparence et de la régularité des procédures. Il est le fait des autorités publiques, c'est-à-dire, des personnes chargées d'une mission de service public ou investie d'un mandat électif, et qui interviennent dans la procédure d'attribution du marché, à quelque stade que ce soit: actes préparatoires, publicité, mise en concurrence, analyse de la décision, choix final, etc. En pratique, le favoritisme consiste en la fourniture des informations privilégiées. Il résulte donc clairement que le favoritisme n'est nécessairement un profit matériel, ou le simple bénéfice de l'attribution d'un marché. Il peut s'agir d'un renseignement ou d'une information donnée à certains et non à d'autres, qui fausse sans aucun doute l'égalité de tous face à un marché offert par l'Etat (Messengue Avom, 2013, p.104).

De façon pratique, le favoritisme consiste avant qu'un marché ne soit lancé, d'informer certains prestataires à l'avance. Dans cette logique, l'obtention de l'information se fait à double vitesse. La première vitesse consiste à donner des informations au prestataire que l'on souhaite favoriser avant même que, le marché ne soit lancé afin que celui-ci rassemble tous les éléments requis pour la constitution du dossier. La deuxième vitesse quant à elle, consiste à rendre public tardivement l'appel d'offre afin que tous les candidats soient informés. Cette manière de faire de certains maitres d'ouvrage a pour finalité de mettre en œuvre une rationalité afin que le dossier de son protégé ou privilégié soit retenu au détriment de celui des autres soumissionnaires concurrents.

Le choix d'un attributaire fondé sur des critères empreints d'irrégularités est devenu un procédé assermenté dans le système des marchés de PIP au Cameroun. Il convient de préciser que, les pratiques relevant du favoritisme sont couvertes du sceau du légalisme et ce sont les acteurs décidant du sort des marchés publics qui déterminent la logique d'attribution desdits marchés. Les élites dirigeantes et administratives locales, décideurs des marchés publics locaux s'inscrivent dans une logique qui autorise le recours à des instruments politico-juridiques pour construire une stratégie de gestion du BIP et des marchés publics (Messengue Avom, 2013, p.343).

1-3- La gestion clientéliste du BIP

Envisagée sous la forme la plus générale, la notion de clientélisme sert à désigner des liens personnalisées, entre des individus appartenant à des groupes sociaux disposant de ressources matérielles et symboliques de valeurs très inégales, reposant sur des échanges durables de biens et de services, généralement conçues comme des obligations morales unissant un *« patron »* et les *« clients »* qui en dépendent. Briquet (1998) l'a précisément définie, en distinguant comme traits constitutifs du rapport de clientèle, à la suite des principaux travaux publiés à l'époque sur ce thème, la personnalisation, la réciprocité et la dépendance. Il propose ainsi du phénomène la définition suivante :

Le rapport de clientèle est un rapport de dépendance personnelle non lié à la parenté, qui repose sur un échange réciproque de faveurs entre

[8] Entretient avec un prestataire de marchés publics de travaux le 12 juin 2020 à Dschang.

deux personnes, le patron et le client, qui contrôlent des ressources inégales.Il s'agit d'une relation bilatéraliste, particulariste et diffuse (.) ; d'une relation de réciprocité (.) qui suppose un échange mutuellement bénéfique (.) entre partenaires inégaux .

Appliqué aux bureaucraties des Etats africains contemporains, le clientélisme évoque en particulier des pratiques généralisées d'attribution des marchés publics sur la base de faveurs, d'allégeances, de népotisme, de rentes corruptives, qui contrastent avec les règles officielles contenues dans le Code des marchés publics qui, valorisent la concurrence, le professionnalisme, la performance, etc. Cette tendance peut se comprendre comme des tentatives de contrôler la mise en œuvre du BIP, ainsi que des tentatives d'offrir des contrats publics aux membres ou à des partisans de partis et à des proches ou des clans. Il est question ici de la *« politisation péjorative* » (Gregory, 2004), à savoir le remplacement des critères basés sur la transparence, la concurrence, le professionnalisme par des critères politiques et sociales.

On assiste donc à un détournement de sens du terme marché public, qui cesse d'être un contrat public qui engage un prestataire et l'Etat avec pour finalité de réaliser une œuvre pour le compte de l'intérêt général pour devenir, une pratique qui sert les intérêts égoïstes des particuliers. Comme le souligne Amougou Mbarga (2013) :

S'octroyer un marché public lorsqu'on est autorité publique (élu local, élu national, haut fonctionnaire, directeur, recteur ou ministre etc.), s'apparente à un retour sur investissement dans la mesure où l'acteur entend profiter des efforts consentis pour arriver à cette position (appartenance à une secte ésotérique, magie noire, achat de conscience des électeurs ou d'autres hauts fonctionnaires, népotisme, tribalisme, engagement politique exacerbé, médisance vis-à-vis d'autres hauts fonctionnaires). Il s'agit de se faire payer pour le travail abattu.

Dans cette logique, les marchés publics notamment des projets d'investissement public s'apparentent désormais, à une arène où les acteurs sont récompensés soit pour leur appartenance, soit pour leur militantisme et loyauté à l'égard de son parti politique. Bref, c'est la reconnaissance ou la manifestation de la solidarité vis-à-vis des pairs qui est ainsi mise en exergue. C'est dire autrement que, derrière la mise en œuvre du BIP et des marchés publics dans le Département de la Menoua, se cache « *la politique de Ndjangui* ». Un modèle de politique qui prône la solidarité ou l'entraide entre les différentes parties en présence : les gouvernants et les gouvernés. Ceci, dans un contexte où *« une élite gouvernementale peut ainsi, dans la mesure où elle bénéficie dans sa région ou son village d'origine d'un apport en suffrages électoraux, rétribuer certaines personnes ayant participé à ce jeu en termes de petits marchés publics. C'est la politique du donnant-donnant* » (Amougou Mbarga, 2013, p.113).

L'attribution des contrats publics à des privilégiés est ici une ressource pour les élus locaux nécessaire au maintien et à l'élargissement de leur influence personnelle et de leur notoriété en se créant des réseaux d'obligés. Les élus ne négligent pas des intérêts plus personnels ou familiaux, en *« casant* » dans les services parents et amis. En fonction des multiples changements d'alliances au sein des majorités et des alternances éventuelles au pouvoir à l'échelle locale, les marchés publics servent à remercier les militants, cadres et financiers des partis, et leurs obligés pour les services rendus.

2-L'institutionnalisation de la corruption quotidienne dans le champ du BIP

L'étude des mécanismes concrets de passation, d'exécution et de réception des PIP au Cameroun en général et dans les Communes de la Menoua en particulier, dévoile un véritable système, où les pratiques de corruption transactionnelle sont devenues la norme (Blundo, 2001). Elles sont érigées en système, au sens que ce dernier ne peut plus fonctionner sans elles. L'informel s'érige comme mode de gestion quotidienne de l'État notamment dans le secteur de la commande publique. La Commission Nationale Anti-Corruption (2010, p.29-31) dans son document intitulé *« Stratégie nationale de lutte contre la corruption 2010-2015 », a* dressé un tableau des formes de corruption observables dans les secteurs du BIP et des marchés publics au Cameroun :

Le non-respect des délais de soumission et de traitement des appels d'offres, la manipulation des dossiers d'appel d'offres, l'émission de fausses factures, la divulgation des caractéristiques du marché, le favoritisme (traitements de faveur accordés injustement ou illégalement a certains soumissionnaires), le népotisme (l'attribution de marchés par des maîtres d'ouvrages aux membres de leur famille, a leurs amis ou protégés), le manque de transparence sur les procédures, les délits d'initié (les membres des CPM, des sous-commissions d'analyse ou les maîtres d'ouvrages utilisent les informations confidentielles des dao pour attribuer ou faire réaliser des marchés), le monnayage des bons de commande par les membres de la CPM (commission de passation de marchés), le trafic d'influence (gain illicite d'argent par des personnes en possession d'un pouvoir lors de l'attribution de marchés publics), le paiement/perception de commissions occultes sur l'attribution d'un marché, la réalisation de marchés non attribués de manière formelle, l'attribution de marchés non examinés par les CPM, le laxisme (indulgence excessive et intéressée à appliquer la réglementation) des membres des CPM et des observateurs indépendants, la surfacturation, les redressements frauduleux des offres techniques par des membres de la sous-commission d'analyse, la manipulation des résultats des appels d'offres (marchés attribués aux moins disant en violation du mérite), le recours systématique et volontaire à la procédure du gré à gré, l'obligation de livrer une

marque donnée d'équipement (par exemple les marques d'ordinateur, de voiture, de motocyclette, de bien meuble.), le recours volontaire à la procédure d'urgence comme prétexte pour favoriser certains soumissionnaires, la modification des offres après le dépôt des soumissions et la falsification des dossiers ou des procès-verbaux par les membres des CPM, la présentation des offres par un prestataire sous différentes raisons sociales, les cartels (ententes ou associations de fournisseurs indépendants pour fausser la concurrence), l'attribution de plusieurs contrats successifs au même soumissionnaire par la même CPM, la réception définitive de prestations défectueuses ou fictives, l'approbation et le paiement de factures fictives, le manque de capacité ou expertise insuffisante de certains soumissionnaires à exécuter un type de prestations, l'instauration de marchés monopolistiques pour accorder un avantage compétitif injuste à certains soumissionnaires, les chantiers abandonnés après décaissement des financements et le fractionnement des commandes, la soustraction frauduleuse des pièces du dossier d'appel d'offres pour pénaliser les soumissionnaires ayant refusé de payer des prébendes (10% du montant total du contrat à attribuer).

Au regard de cette diversité de pratiques de corruption, on peut donner raison à Blundo et Olivier De Sardan (2003, p.99) qui écrivent : « *La corruption dans les marchés publics est un phénomène si structurel que le terme « marchés publics » ou BIP » paraît être synonyme de «corruption » et de « magouilles »*. Les propos de cet entrepreneur illustre davantage cette réalité:

Le secteur des marchés publics au Cameroun est tellement huilé par la corruption à tel point que si toi le prestataire de marchés, si tu veux gagner les marchés de façon transparente, tu n'auras rien. Il faut toujours essayer de courtiser et parler avec les maîtres d'ouvrages pour espérer gagner des marchés surtout que nous sommes dans un secteur très concurrentiel[9].

La prévalence de la corruption dans le champ du BIP fonctionne alors, comme une sorte de pressoir dont l'étau se resserre au fur et à mesure qu'on avance dans le circuit. Il existe de nombreux sites de corruption qui jonchent le circuit des marchés publics depuis l'appel d'offre jusqu'au remboursement de la retenue de garantie.

2-1-Les stratégies corruptives au moment de l'attribution des PIP : les formes de collusion entre décideurs et entrepreneurs

Dans la chaine de la commande publique, la maîtrise de l'étape de l'appel d'offres détermine les autres étapes du circuit du BIP. Ce qui est important à ce niveau, c'est la maîtrise de l'information et l'entrée en négociation directe avec les commanditaires du marché. En d'autres termes, c'est l'information qui est objet de transaction et de manipulation, ainsi que les règles en vigueur (contenues dans le Code des Marchés Publics), vidées de leur substance (Blundo et Olivier De Sardan, 1998, p.222). L'objectif visé est de réduire le nombre de soumissionnaires potentiel à l'appel d'offre et d'éliminer la concurrence. A cet effet, plusieurs stratégies sont mises en place pour orienter le choix du co-contractant. D'un côté, limite la publicité lors du lancement du marché. De plus, une autre stratégie consiste dans la mise en œuvre de mécanismes de dissuasion : on rend difficile l'accès à l'information régulièrement publiée où l'on pousse au désistement les entrepreneurs intéressés. Il en est ainsi, par exemple, de la réduction abusive du temps de réponse des soumissionnaires potentiels. Le témoignage de cet enquêté montre les difficultés que les entrepreneurs éprouvent pour avoir accès aux appels d'offres :

Gagner un marché public aujourd'hui dans notre environnement n'est pas une tâche facile. Tout commence au niveau de l'accès à l'information concernant le dossier d'appel d'offres. Car, certains maîtres d'ouvrage ou maîtres d'ouvrage délégués continuent d'instrumentaliser l'information sur le l'appel d'offre pour leurs business. Avant qu'un marché ne soit lancé, ils ont déjà anticipé pour donner toutes les informations à leurs privilégiés à tel point que, le lancement d'appel public à la concurrence n'est qu'une simple formalité. De plus, il arrive que certains maîtres d'ouvrages dissimulent le DAO en déclarant celui-ci indisponible avant l'expiration du délai imparti pour son acquisition, au mépris de la réglementation en vigueur ; ce mépris s'accompagne très souvent du refus de communiquer à un soumissionnaire après demande des documents auxquels il a droit[10].

En outre, les tripatouillages qui ont cours sur les DAO donnent du vertige : Le DAO est donc le siège privilégié de la corruption. Certains maîtres d'ouvrage appellent souvent les soumissionnaires pour leur proposer des opportunités de « dessous de tables » avant même l'ouverture réglementaire des plis qui sont censés être anonymes. La pratique se fait au plus offrant [11] . Cette surenchère conduit les soumissionnaires à verser un pot de vin pour gagner le marché ou de la promesse de rétributions ultérieures, assortie de quelques libéralités.

La phase d'analyse des offres constitue aussi un autre site de corruption. Comme le souligne Messengue Avom (2013, p.80-81) :

A l'observation, c'est dans les sous-commissions d'analyse des offres que se déroulent tous les marchandages. C'est à ce niveau que les maîtres d'ouvrage, lorsqu'ils veulent favoriser une entreprise,

[9] Un entrepreneur prestataire de marchés de travaux. Entretien à Dschang le 12 juin 2020.

[10] Un entrepreneur prestataire de marchés de travaux et de fournitures. Entretien à Fokoué le 05 juillet 2020.

[11] Un entrepreneur prestataire de marchés de travaux et de fournitures. Entretien à Fokoué le 05 juillet 2020.

donnent des instructions ou manipulent les membres de la sous-commission. Fort de la culture patrimonialiste ambiante, les membres de la sous-consommation d'analyse rivalisent d'adresse pour solliciter les entrepreneurs ayant soumissionné à un appel d'offres.

Il y a vraiment une sorte de généralisation-banalisation de la corruption dans chaine du lancement d'appel d'offres, d'analyse des offres et d'attribution des marchés à tel point que, beaucoup d'entrepreneurs ne trouvent de salut que dans la pratique de la corruption qui, seule, peut leur faire espérer gagner un marché. Dans ce cas, ce sont les entrepreneurs qui traquent partout les maîtres d'ouvrage ou les membres de la commission de passation des marchés, ou ceux de la sous-commission d'analyse. Ces pratiques qui se déploient dans le *« noir »*, sont souvent menées à l'insu et à la *« barbe »* des maîtres d'ouvrage. Cette chaîne peut s'étendre à tous les instances de régulation du système de passation des marchés publics. L'éthique des acteurs des marchés publics est donc la *« redistribution réticulaire »*. Ainsi, les compétences techniques et purement professionnelles ne sont pas suffisantes en elles-mêmes pour permettre à un entrepreneur de gagner un marché. Il faut en plus des compétences en redistribution corruptrice tout au long de la chaîne des acteurs qui commandent l'accès et le contrôle du BIP. La concurrence se trouve par conséquent sacrifiée sur l'autel des intérêts individuels or le soumissionnaire qui lève le marché dans ces conditions, n'offre aucune garantie en terme de qualité de l'ouvrage à réaliser; car plus enclin à récupérer les « *charges* » supportées en amont, au moyen de l'acquisition d'un matériel de mauvaise qualité.

La phase de l'exécution des PIP après leur attribution n'est pas aussi exempt de pratiques de corruption.

2-2-Les pratiques de corruption lors de l'exécution et la réception des marchés de PIP: collusion entre les acteurs publics chargés du contrôle et les prestataires adjudicataire de marchés

A l'observation, l'exécution des PIP après leur passation est soumise à des pratiques de corruption avec des incidences négatives sur la qualité des ouvrages réalisés. A titre d'illustration, dans le secteur des marchés de travaux, il est patent d'observer les transactions collusoires à des fins délictuelles (versement des pots de vin) entre le contrôleur de l'exécution des travaux et le prestataire adjudicataire du marché. C'est dire autrement que, certains contrôleurs reçoivent illégalement du prestataire et qui est pudiquement désigné sous le vocable de *« carburant »*. Ils occultent dès lors toutes les anomalies constatées lors de l'exécution des projets. C'est la raison pour laquelle, il est récurent de voir des marchés réceptionnés avec des malfaçons. Comme le déclare cet enquêté :

A l'observation, les contrôleurs de l'exécution des travaux sur le terrain ne font pas vraiment leur travail de façon professionnelle et éthique. Car, comment comprendre la récurrence des irrégularités graves observées sur certains ouvrages déjà réceptionnés ? Cela signifie tout simplement qu'il y a eu des ententes collusoires entre le prestataire et les contrôleurs afin que ces derniers ne dénoncent pas ses irrégularités. Ils dénaturent les faits en produisant des rapports complaisants fondés sur des déclarations mensongères[12]*.*

La corruption contribue donc à la défaillance du système de contrôle des marchés publics. Les contrôles effectués sur les sites d'exécution des travaux ne sont le plus souvent que de façade.

La séquence de la réception marque le dernier palier du cycle d'un marché d'investissement public. C'est à l'issue de cette étape que l'entrepreneur (le prestataire du marché) sera payé, au vu d'un certificat des services réalisés résultant de l'attestation ou du procès-verbal de réception. Les commissions de réception doivent donc constater que la prestation a bien été exécutée par le prestataire adjudicataire du marché, mais surtout qu'elle l'a été conformément aux diverses prescriptions du dossier de consultation, et donc du contrat. Il y a ainsi intérêt à ce que cette commission, généralement composée d'un représentant du donneur d'ordre adjudicateur et d'un représentant du contrôle financier, *« baisse la garde »* dans l'évaluation des travaux réalisés. Au cours de cette étape, il y a souvent une collusion entre les acteurs de cette commission de réception et les prestataires adjudicataires. Comme le rapporte un membre du Comité de suivi participatif du BIP :

La réception définitive des ouvrages constitue une autre phase importante du cycle du BIP. Mais il est récurent de constater une multiplicité d'ouvrages réceptionnés avec des malfaçons. Cela signifie qu'au cours de la réception, il y a eu des échanges corruptives entre le prestataire du marché et les membres de la commission de réception, qui ont dissimulé dans leurs rapports les irrégularités sur l'ouvrage réceptionné[13]*.*

Les pratiques de corruption portent atteintes à la performance et l'efficacité du budget d'investissement public. Elles brident les objectifs du développement local et d'amélioration des conditions de vie des populations. Par conséquent, le BIP est loin d'être un moteur de promotion du développement local et au relèvement des conditions de vie des citoyens. La quasi-totalité des projets d'investissement publics implémentés sont loin d'apporter des changements tangibles et appréciables pour les bénéficiaires de

[12] Un acteur de la société civile/ Point focal du suivi-indépendant du BIP dans la Menoua. Entretien à Dschang le 12 juin 2020.

[13] Un acteur de la société civile chargé du suivi-indépendant du BIP dans la Menoua. Entretien à Dschang le 12 juin 2020.

l'action publique. L'accès aux services sociaux de base comme l'éducation, la santé, l'eau potable et l'assainissement, la santé de la reproduction, l'énergie et habitat décents présentent encore énormément des difficultés pour la majorité de la population des Communes de ce Département[14]. De toute évidence, la dimension de la *« responsabilité »* nécessaire la construction d'un pays moderne est mis subrepticement sous le boisseau de l'individualisme, l'effaçant presque des consciences des acteurs. C'est d'ailleurs ce qui permet de comprendre comment la corruption, pourtant décriée par tous, reste curieusement aussi vivace : on n'a pas affaire ici à une hérédité opérant comme une aveugle compulsion mais plutôt à des séquelles tenaces d'une culture de l'autoconservation accordant peu de place à l'innovation, au don de soi, et encore moins à l'esprit de sacrifice recherchés (Assam, 2018).

Cependant, les soumissionnaires à leur tour, ne sont pas exempts d'invectives eu égard à leurs manœuvres dans l'optique de satisfaire aux critères de la passation. Ces manœuvres portent les germes de l'inefficience et de l'inefficacité de la mise en œuvre des projets d'investissement publics.

3-Les pratiques frauduleuses de certains soumissionnaires tendant à satisfaire aux critères d'évaluation des offres

L'évaluation réglementaire des offres (c'est-à-dire l'ensemble des documents administratifs, techniques et financiers constituant la proposition d'un soumissionnaire) des entreprises soumissionnaires repose sur des critères financiers et techniques. Comme le précise l'article 99 du nouveau Code des Marchés Publics de 2018 : *« l'attribution des marchés de travaux, de fournitures et de services quantifiables se fait au soumissionnaire ayant présenté une offre remplissant les critères de qualification technique et financière requises et dont l'offre est «évaluée la moins-disante »* [15]. En d'autres termes, lorsque le critère du moins disant est mis en jeu, le soumissionnaire qui a l'offre la plus basse, peut lever le marché. Tandis que la capacité technique s'apprécie à 80%, à travers le matériel technique et l'expérience professionnelle dans le domaine relatif au marché.

Cependant, il est patent d'observer certains soumissionnaires soucieux de gagner les marchés à tout prix, contournent ces conditions de conformité des offres[16]. On assiste dès lors à des fraudes variées où, entrent en scène le faux et l'usage du faux (Messengue Avom, 2013, p.82). Autrement dit, ces entrepreneurs en quête du gain facile se lancent dans les soumissions fantaisistes, en fournissant des faux documents dans l'optique de prouver l'expérience professionnelle, et apporter des références à des travaux déjà réalisés. Ces manœuvres frauduleuses reposent principalement sur la présentation d'un pseudo CV et d'un dossier bancaire fictif.

En effet, il convient de noter que, le secteur des marchés publics est un champ très compétitif où seuls les plus aptes survivent. Ainsi, les entreprises soucieuses d'être retenues comme adjudicataires du marché, empruntent des stratégies de tricherie en vue en présentant des pseudo-CV. Comme le relève cet enquêté:

Certains soumissionnaires déclarent dans leurs dossiers, un personnel qu'on ne trouve pas sur le terrain. De même, certains présentent pour la plupart dans leurs dossiers techniques une liste d'employés, avec copie de leur CV comme élément justificatif. Or, ce personnel dont la liste est présentée, n'existe nulle part. Il n'est rien d'autre qu'une invention, une fiction montée par ces acteurs soucieux d'être adjudicataires finaux pour l'exécution des projets. Cette manière de faire, induit les membres chargés de l'évaluation en erreur[17].

De plus, une autre manœuvre déviante des entrepreneurs est la présentation d'un dossier bancaire fictif attestant de la compétence financière du soumissionnaire. C'est la raison pour laquelle, on constate une multiplicité d'entreprises adjudicataires qui gagnent des marchés, mais, sont incapables de les réaliser à cause de leurs défaillances logistiques et financières. Comme l'affirme cet enquêté:

Il y a trop de charlatans dans le secteur des marchés publics. Il y a des entrepreneurs aventuriers qui se baladent sans savoir exactement dans quoi ils s'embarquent. Ils croient toujours que, les marchés publics procurent beaucoup de capitaux financiers. Comme ils ont compris que ça donne beaucoup de millions, ils courent, sans même chercher à voir si leurs capacités techniques, humaines, financières et logistiques, peut leur permettre d'être apte à réaliser un marché. C'est la raison pour laquelle il y a la récurrence des pathologies comme l'abandon des chantiers, les ouvrages mal réalisés, des contrats résiliés.[18] .

C'est au regard de ces logiques d'entrepreneurs, qu'il est courant lors de l'examen des offres par les sous commissions d'analyse, de découvrir des documents falsifiés, faux ou contrefaits. Qu'il s'agisse des cartes grises pour témoigner de la propriété des équipements et matériels, des cautions bancaires que des certificats de non faillite et autres. Ces

[14]Un cadre à la Délégation départementale des Marchés Publics de la Menoua. Entretien à Dschang le 15 août 2020.
[15] Article 99 du Code des marchés publics.
[16] Secrétaire général de la Commune de Dschang, membre de la Commission de Passation de marchés publics de la Commune de Dschang. Entretien à Dschang le jeudi 13 juin 2020.
[17] Contrôleur adjoint N°3 des marchés à la Délégation départementale des Marchés Publics de la Menoua. Entretien à Dschang le 2 novembre 2020.
[18] Un ingénieur des travaux publics à la délégation départementale des Travaux Publics de la Menoua. Entretien à Dschang le 10 juin 2020.

manœuvres frauduleuses sont favorisées par le fait que les soumissions des entreprises sont faites sur déclaration à l'honneur. La réglementation leur accorde, jusqu'à preuve du contraire, une présomption de vérité et de sincérité. En effet, les commissions de passation ne sont pas autorisées par le Code des Marchés Publics à vérifier sur le site la véracité des déclarations des soumissionnaires. Cette disposition, inspirée par le souci de limiter les contacts entre les commissions de passation des marchés et les entrepreneurs, et freiner par là des occasions de corruption, a cependant pour effets pervers de ne pas permettre de confronter les déclarations des entrepreneurs et leur situation réelle (Messengue Avom, 2013, p.82-83). Cela signifie que, lors de l'examen des offres, les membres de la sous-commission ont une rationalité limitée pour vérifier l'objectivité et la véracité des déclarations des soumissionnaires.

Conclusion :

L'objectif de ce travail consistait à travers une démarche sociologique, de saisir en acte le fonctionnement réel du BIP au Cameroun à partir de la Communes de la Menoua comme sites d'observation. Il s'observe désormais que la mise en œuvre des politiques de développement comme le BIP est productrice d'une configuration complexe de la scène politique locale en regard des logiques et des pratiques d'acteurs qu'elle induit dans le processus développementaliste. Si la façade normative et institutionnelle de la commande publique suggère une mutation dans l'ordre de la bonne gouvernance, la chaine d'interdépendance et la pratique des acteurs qui la modulent dévoilent une grammaire d'un autre registre. Le BIP et/ou les marchés publics s'ajuste désormais comme une *« occasion »* (Goffman, 1974) qui organise et fait rencontrer des acteurs pluriels qui sont adossés à normes (re)formulées et largement encodées dans leur habitus. La mécanique juridico-institutionnelle ne sert alors que de *décorum* à une scène que les acteurs animent avec une vivifiante réflexivité. Le crédo normatif fait écho au credo réflexif, et vice-versa.

Le champ d'observation (les localités de la Menoua) est particulièrement ruisselant d'un ensemble d'attitudes au demeurant ambivalentes articulées par les acteurs institutionnels et non institutionnels agissant comme des « élites délinquantes » (Lascoumes & Nagels, 2014) et sont contre l'émergence à l'ère de la décentralisation. Ils recherchent la satisfaction immédiate de leurs désirs et de leurs propres intérêts sans se soucier des conséquences négatives de leurs actes sur le développement local. Le fait de tenir des discours développementalistes par ces acteurs n'est pas synonyme d'améliorer la gouvernance locale notamment dans le sillage de la décentralisation, corolaire de la lutte contre la pauvreté et d'amélioration des conditions d'accès des populations aux services publics de base. Ils font preuve d'hypocrisie. Ce qui ressort de façon patente, c'est que tant les acteurs publics que les acteurs privés agissent dans le même langage et sensiblement avec les mêmes règles pratiques les règles stratégiques et pragmatiques (Bailey, 1971), comme s'ils s'étaient passé le mot. A ce sujet,

Les logique et les pratiques néopatrimoniales (clientélisme, favoritisme politique.), les manœuvres frauduleuses de certains entrepreneurs, les pratiques de corruption, les conflits les intérêts différentiels d'acteurs pluriels sont des variables lourdes constitutives d'une dérégulation de l'action publique (Cornu, 2005, p.496). Elles y pèsent au rythme que le BIP produit une dynamique contre-productive par rapport aux objectifs attendus. Le BIP perd sa fonctionnalité principale, de matrice de développement durable et de vecteur de lutte contre la pauvreté au Cameroun en général et dans les Communes de la Menoua en particulier. La plupart des projets d'investissement publics exécutés dans les Communes du Département de la Menoua sont rarement en adéquation aux trois principes sur lesquels repose la performance de l'action publique : économie, efficacité, efficience, pertinence, pérennité et viabilité. C'est la raison pour laquelle les populations sont toujours en attente des dividendes des interventions étatiques en termes de mise en place des projets d'investissement publics**.** Leurs préoccupations en matière d'accès aux services sociaux de base de qualité (routes, eau potable, santé, énergie, éducation, .) demeurent non-satisfaites à cause de l'inefficacité et de l'inefficience de la mise en œuvre du BIP.

Bibliographie

Amougou Mbarga A.-B., 2013, « Les paradoxes de la gouvernance au Cameroun: les marchés publics en question », Re*vue Africaine de Parlementarisme et de Démocratie,* volume III, n°6, p.82-120.

Assam X. J-P., juin 2018, *La dimension axiologique du développement et son ethos : illustration par l'exécution du budget d'investissement public dans la commune de Mengong. Une contribution à la sociologie du développement,* Thèse de doctorat / Ph. D en Sociologie, spécialisation : Population et Développement, Université de Yaoundé 1.

Atanga L. A., 2010, « Gouvernance et marchés publics au Cameroun : entre tension compromis et tension », *Revue africaine d'études politiques et stratégiques*, n° 7, pp 145-166

Bailey F., 1971, *Les règles du jeu politique*, Paris, Puf.

Bellina S. et al., 2008, *La gouvernance démocratique. Un nouveau paradigme pour le développement ?*, Paris, Karthala.

Bierschenk Th. et Olivier De Sardan J.-P. (dir), 1998, *Les pouvoirs locaux au village. Le Benin rural entre démocratisation et décentralisation*, Paris, Karthala.

Blundo G. et Olivier De Sardan J-P., (dirs.), 2003, *La corruption au quotidien en Afrique de l'Ouest Approche socio-anthropologique comparative : Bénin, Niger et Sénégal*, *Working Papers*, n°17, Institut für Ethnologie und Afrikastudien, Johannes Gutenberg-Universität.

Blundo G., 2001, « "Dessous-de-table" : La corruption quotidienne dans la passation des marchés publics locaux au Sénégal », *Politique africaine*, n°83, pp79-97.

Bourdieu P., 1980, « Le capital social », *Actes de la recherche en sciences sociales*, Vol. 31, janvier, pp. 2-3.

Briquet J.-L., 1995, « Les pratiques politiques «officieuses». Clientélisme et dualisme politique en Corse et en Italie du Sud », *Genèses*, n°20, pp. 73-94.

Briquet J-L., 1998, « La politique clientelaire. Clientélisme et processus politiques », Briquet J.-L. et Sawicki F. (dirs.), *Le clientélisme politique dans les sociétés contemporaines*, Paris, Presses Universitaires de France, pp.7-37.

CIBAEVA, 2014, Rapport du Suivi participatif du BIP 2014 dans le Département de la Menoua.

Commission Nationale Anti-Corruption, septembre 2010, *Stratégie nationale de lutte contre la corruption 2010-2015*, Yaoundé.

Crozier M. et Friedberg E., 1997, *L'Acteur et le Système : les contraintes de l'action collective,* Paris, Edition du Seuil.

Délégation Départementale des Marchés Publics de la Menoua, 2018, Fiche de performance des marchés publics en 2018 dans le Département de la Menoua.

Gaudusson J.-B. et Médard J.-P., 2001, « La crise permanente de l'Etat et la recherche difficiles de nouveaux modes de régulation », *Afrique contemporaine*, n°99, pp.3-24.

Gregory R. 2004, "Dire Expectations but Subtle Transformations? Politicisation and the New Zealand Public Service", in Peters B.G. and Pierre J. (eds.), *Politicization of the Civil Service in Comparative Perspective*, London: Routledge, pp. 159-179.

Lascoumes P. et Nagels C., 2014, *Sociologie des élites délinquantes : de la criminalité en col blanc à la corruption politique*, Paris, Armand Colin.

Lascoumes P., Le Gales P., 2012, *Sociologie de l'action publique, domaines et approches*, Paris, Armand Colin.

Mamadou D., 2002, « Les poissons ne peuvent pas voter un budget pour l'achat des hameçons. Espace public, corruption et constitution de l'Afrique comme objet scientifique », *Bulletin de l'APAD, n°*23, pp.23-41.

Mbembe A., 1996, « Une économie de la prédation. Les rapports entre la rareté matérielle et la démocratie en Afrique subsaharienne », *Foie et développement*, n° 241, pp.1-8.

Mbembe A., 2018, « *L'Afrique en théorie* », *Association Multitudes*, n° 73, pp.143- 152.

Médard J.-F., 1990, « L'État patrimonialisé », *Politique africaine*, n° 39, pp. 25-36.

Médard J.-F., 2006, «Les paradoxes de la corruption institutionnalisée», *Revue internationale de politique comparée*, Vol. 13, pp. 697-710.

Médard J-F., 1990, « L'État patrimonial », *Politique africaine*, n° 39, pp. 25-36.

Messengue Avom B., 2013, *La gouvernance des marchés publics au Cameroun*, Yaoundé, édition Kilimandjaro.

Muller P., 2000, *Les politiques publiques*, Paris, Puf.

AMEE, août 2014, Projet de plaidoyer pour l'inscription dans les plans de campagnes et BIP 2015 des projets de réhabilitation des ouvrages hydrauliques communaux dans le Département de la Menoua, Etude réalisée avec l'Appui du Programme d'Appui à la Société Civile (PASC) sur financement de la coopération Cameroun-Union Européenne.

Olivier De Sardan J-P., 2011, « Les normes pratiques : Pluralisme et agencéité », *Colloque sur Normes pratiques : La régulation de l'informalité au sein des institutions publiques*, Université Paris Diderot 8, mardi 10 décembre.

Olivier De Sardan J-P., 2017, « Les enjeux scientifiques et citoyens d'une anthropologie des politiques publiques », *Antropologia Pubblica*, 1(1-2), 7-22, p.1-15.

Tiebile Dramie, 1995, « La crise de l'état », Ellis S. (dir), *L'Afrique maintenant*, Paris, Karthala, p.337.